

Zoom sur

... la gestion de cas

La gestion de cas est une pratique professionnelle, qui intervient dans le domaine des soins aux personnes âgées en perte d'autonomie, sous l'impulsion du Plan National Alzheimer 2008-2012.

Les gestionnaires de cas sont des professionnels qui interviennent auprès de personnes âgées **vivant à domicile** dont la situation est jugée complexe sur le plan médical et social. Ils accompagnent la personne sur le long terme, avec des visites régulières (y compris pendant les périodes d'hospitalisation).

Le Public :

- Personne de + de 60 ans.
- Ou Personne de moins de 60 ans souffrant d'une maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée.
- Et Pour des profils hors critères une demande de dérogation peut être soumise à la commission de validation.

Les critères :

Trois critères cumulatifs **en l'absence de situation aigüe, de crise ou d'urgence.**

1. Situation instable qui compromet le projet de maintien à domicile en raison de problèmes cumulés :

- Perte d'autonomie
- Santé fragile
- Altération des facultés mentales

+

2. Aides et soins insuffisants ou inadaptés

+

3. Pas d'entourage proche (*professionnel ou non professionnel*) en mesure de mettre en place et coordonner dans la durée les réponses aux besoins

Les motifs d'un arrêt de l'accompagnement : le refus de la personne, l'entrée en établissement ou le décès.

La méthodologie

